

MAIRIE DE MIONNAY
COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 3 juillet 2015

Convocation du 26 juin 2015

Présents : H. Cormorèche, M. Girer, JL. Bourdin, T. Lapalu, G. Devrieux, F. Ducray, J. Burdet, N. Curtet, Y. Dhomont, H. Fayard, A. Fayot, E. Fleury, N. Garampon, C. Pichoud, A. Rey, F. Roucayrol, ML Venditti, G. Virone

Absents : S. Farenc

Pouvoirs : S. Farenc à N. Curtet

Secrétaire de séance : JL. Bourdin

1. Désignation du secrétaire de séance

JL. Bourdin est désigné secrétaire de séance.

2. Approbation du dernier compte-rendu

Le compte rendu du conseil municipal du 5 juin 2015 est approuvé à l'unanimité avec trois remarques de M. Girer dans les propos qui ont été retranscrits dans les questions diverses :

- M. Girer informe l'assemblée que la communauté de communes Centre Dombes a rencontré les représentants de la société ADULLACT qui fournit des logiciels libres aux collectivités territoriales. Pour les logiciels de comptabilité, par exemple, certains éléments sont gratuits. La communauté de communes se dirige vers une mutualisation en informatique et envisage de confier à un agent de la communauté de commune ou de la commune de Villars-les-Dombes, la gestion du service informatique qui pourra intervenir dans toutes les communes membres.

M.Girer a simplement évoqué la possibilité d'une mutualisation pour divers aspects de ce qui touche à l'informatique.

- M. Girer indique aux conseillers municipaux que la communauté de communes Centre Dombes a reçu plusieurs syndicats de rivière dans le cadre du transfert aux intercommunalités de la compétence gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI), issu du projet de loi NOTRe (nouvelle organisation territoriale de la République). La problématique principale de ce transfert de compétence est soulevée par les découpages géographiques des syndicats de rivière qui ne correspondent pas aux découpages des intercommunalités. Au niveau de la communauté de communes Centre Dombes, un travail commun sera donc mené avec la communauté de communes Chalaronne Centre afin de respecter les limites territoriales des bassins de rivière.

M.Girer précise qu'un travail serait à mener avec la communauté de communes Chalaronne Centre dans le cas où la compétence serait exercée en direct par les communautés de communes. Rien n'est actuellement prévu.

- M. Girer informe le conseil municipal qu'une réunion a eu lieu entre Organom, le syndicat intercommunal de traitement et valorisation des déchets ménagers, et la communauté de communes Centre Dombes. Le centre Ovade de méthanisation des déchets ménagers se met en route, ce qui devrait engendrer une hausse substantielle des cotisations. Toutefois, les quantités d'ordures ménagères étant en baisse, la communauté de communes ne devrait pas voir ses cotisations trop augmenter.

M. Girer précise que la dernière phrase a été mal retranscrite, au contraire, les quantités d'ordures ménagères étant en baisse, la CCCD devrait voir ses cotisations augmenter de par le contrat qui la lie au prestataire.

3. Décision modificative

M. Girer, Adjoint aux finances, présente la décision modificative nécessaire au remboursement de la taxe locale d'équipement perçue en 2013, pour une construction qui n'a pas été réalisée. Un ajustement est à inscrire dans les comptes suivants au Budget Primitif 2015 :

Le conseil municipal, après délibération, vote les écritures suivantes :

Désignation	DEPENSES		RECETTES	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D - 022 Dépenses imprévues	1143,00			
D - 023 Virement à la section d'investissement		1143,00		
TOTAL FONCTIONNEMENT	1143,00	1143,00		
INVESTISSEMENT				
R - 021 Virement de la section de fonctionnement				1143,00
D - 10223 Taxe locale d'équipement		1143,00		
TOTAL INVESTISSEMENT		1143,00		1143,00
TOTAL GENERAL	1143,00	2286,00		1143,00

4. CCCD. Validation rapport annuel 2014 RPQS élimination des déchets ménagers

M. Bourdin présente le rapport annuel 2014 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers et assimilés du territoire Centre Dombes au conseil municipal. Il rappelle notamment que la collecte est réalisée par Sitamos et le traitement des déchets par Organom.

2885 tonnes d'ordures ménagères ont été collectées en 2014 et 769 tonnes d'emballages ménagers recyclables.

Le conseil municipal, approuve le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers du Territoire Centre Dombes.

5. CCCD. Validation rapport annuel 2014 RPQS SPANC

M. Bourdin informe le conseil municipal que le Rapport Annuel relatif au Prix et à la Qualité du Service public d'assainissement non collectif (RPQS) a été publié et approuvé par le conseil communautaire de la communauté de communes Centre Dombes.

Ce rapport public a pour but d'informer les élus et les usagers sur le fonctionnement du Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC).

M. Bourdin précise que la CCCD a lancé un marché commun pour les vidanges des dispositifs d'assainissement individuels ce qui va permettre aux usagers de bénéficier d'un tarif plus compétitif.

M. Girer informe les élus que la facturation des prestations liées aux assainissements individuels pourrait être réalisée via la facturation d'eau. Suite à l'intervention de C. Pichoud, M. Girer précise qu'il ne s'agirait pas d'une redevance supplémentaire mais d'une autre forme de perception.

Sur le territoire intercommunal 533 installations sont non conformes contre 270 favorables avec réserve, et 54 favorables.

Le conseil municipal, après délibération approuve le Rapport Annuel relatif au Prix et à la Qualité du Service public d'assainissement non collectif.

6. Assainissement. Rapport annuel 2014

M. le Maire rappelle au conseil municipal que le Code Général des Collectivités Territoriales impose par son article L.1411-3 la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'assainissement collectif.

M. Bourdin présente donc au conseil municipal le rapport annuel sur le service assainissement année 2014. Il rappelle notamment que la station d'épuration de Mionnay est en saturation hydraulique. Les rendements épuratoires sont quant à eux très satisfaisants.

Le conseil municipal après délibération, adopte le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif de la commune de Mionnay.

7. Déclaration de lancement du projet d'agrandissement de la station d'épuration (STEP) de Mionnay

M. Bourdin adjoint chargé de l'assainissement, rappelle au Conseil Municipal qu'une étude générale de diagnostic du système d'assainissement (réseau et station) a été réalisée.

Il précise que deux tranches de travaux visant à l'élimination des eaux parasites sur le réseau ont été entreprises ces dernières années, secteur de la place A. Chapel et secteur RD 1083. Une nouvelle tranche est programmée et va être réalisée dans le secteur de l'église le long du Bief.

Il rappelle par ailleurs qu'une étude de faisabilité pour l'aménagement de la station d'épuration existante a également été réalisée.

M. Bourdin précise que dans ces circonstances, le lancement du projet d'agrandissement de la station d'épuration de Mionnay peut être réalisé.

L'agrandissement de la station d'épuration permettra de porter la capacité de la step de 2000 équivalent habitants à 5000 équivalents habitants, afin de traiter :

- Les habitations de la commune de Mionnay à horizon 2040 avec une population estimée à 3800 habitants
- Les hameaux de Gaillebeau et des Platières à raccorder à l'assainissement collectif, avec une population de l'ordre de 200 habitants ;
- Les effluents domestiques du futur Parc d'Activités Economiques (PAE) de la Dombes pour un équivalent de 800 habitants ;
- Une légère marge de 200 équivalents habitants pour des raccordements éventuels d'autres hameaux.

M. Bourdin précise que la consultation pour retenir le maître d'œuvre chargé de l'agrandissement de la Step de Mionnay a été lancée en juin 2015.

Le planning prévisionnel est sur l'année 2016 la réalisation des études, du dossier loi sur l'eau, des demandes de subvention et la consultation des entreprises et sur le 1^{er} semestre 2017 la réalisation des travaux pour l'agrandissement de la STEP.

Le conseil municipal après délibération, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- Déclare le lancement du projet d'agrandissement de la step.
- Autorise M. le Maire à entreprendre les démarches nécessaires visant à l'agrandissement de la step.

8. Motion de soutien à l'action de l'AMF pour alerter solennellement les pouvoirs publics sur les conséquences de la baisse massive des dotations de l'Etat

M. le Maire rappelle le contexte de baisse des dotations qui touche les collectivités locales.

Dans le cadre du plan d'économies de 50 milliards d'euros décliné sur les années 2015-2017, les concours financiers de l'Etat sont en effet appelés à diminuer :

- de 11 milliards d'euros progressivement jusqu'en 2017,
- soit une baisse cumulée de 28 milliards d'euros sur la période 2014-2017.

Dans ce contexte, le Bureau de l'AMF a souhaité, à l'unanimité, poursuivre une action forte et collective pour expliquer de manière objective la situation et alerter solennellement les pouvoirs publics et la population sur l'impact des mesures annoncées pour nos territoires, leurs habitants et les entreprises. Elle propose aux collectivités territoriales d'approuver une motion de soutien.

M. Girer précise que les baisses de DGF pour deux communes de même strate peuvent être totalement différentes. A la CCCD la baisse cumulée représente 67 % de la DGF. Il rappelle que la dette de la France est actuellement 97 % du PIB.

Pour toutes ces raisons, le conseil municipal de la commune de Mionnay, à l'unanimité :

- soutient la démarche de l'AMF qui, pour sauvegarder l'investissement et les services publics locaux, demande que soit révisé le programme triennal de baisse des dotations, tant dans son volume que dans son calendrier.
- demande en complément :
 - l'amélioration des modalités de remboursement de la TVA acquittée (raccourcissement des délais, élargissement de l'assiette, simplification des procédures)
 - la récupération des frais de gestion perçus par l'Etat sur le produit de la collecte de nos impôts locaux (frais de gestion et de recouvrement),
 - l'arrêt immédiat des transferts de charges et de nouvelles normes qui alourdissent le coût des politiques publiques et contraignent les budgets locaux
 - la mise en place d'un véritable Fonds territorial d'équipement pour soutenir rapidement l'investissement du bloc communal.

9. Marché public de nettoyage des bâtiments et vitrages communaux. Choix entreprise

Mme Devrieux rappelle au conseil municipal qu'une consultation a été lancée pour le nettoyage des bâtiments et vitrages communaux pour une durée de un an renouvelable une fois pendant un an à compter du 1^{er} août 2015.

Cinq entreprises ont répondu à la consultation.

Après examen des offres, la proposition de l'entreprise Concept 3P à Villeurbanne, offre de 14 096,40 € HT pour l'année 2015, soit 16 915,68 € TTC est la mieux disante au regard des critères de sélection des offres.

M. le Maire propose au conseil municipal de retenir cette proposition.

Après délibération, le conseil municipal approuve la proposition de l'entreprise Concept 3P à Villeurbanne, pour une année, renouvelable une fois pendant un an, pour un montant de 14 096,40 € HT, soit 16 915,68 € TTC pour l'année 2015 et autorise M. le Maire à signer le marché correspondant.

10. Signature d'une convention de mission d'accompagnement avec le CAUE de l'Ain

M. Bourdin rappelle que la commune souhaite maîtriser l'évolution du schéma urbain de son village et que dans ce cadre le CAUE a participé à une première approche sur le devenir du centre bourg à l'occasion d'une étude réalisée en avril 2013, proposant différents scénarios d'évolution.

A nouveau, et au regard des divers projets à venir sur le territoire communal, la municipalité sollicite une réflexion du CAUE sur les deux secteurs précédemment cités : le centre-bourg et le secteur proche de la gare.

Cette mission d'accompagnement vise plus particulièrement :

- l'expression ou la formulation d'orientations qualitatives d'architecture, d'urbanisme, de paysage et d'environnement, répondant aux objectifs d'intérêt public définis à l'article 1 de la loi du 3 janvier 1977 sur l'architecture ;
- la constitution de supports de compréhension et/ou de moyens d'animation nécessaires à la concertation prévue par l'article L.300-2 du Code de l'urbanisme.

La convention sera conclue pour une durée de douze mois et pourra être renouvelée à l'issue de cette période. Elle pourra être prolongée pour une durée de cinq ans pour la partie assistance globale.

Une participation volontaire et forfaitaire, d'un montant de 2 940 € est versée par la collectivité au titre d'une contribution générale à l'activité du C.A.U.E. À la suite de cette première mission, une enveloppe de 2 940 € par an, au maximum sera budgétée par la commune en cas de nouvelles demandes sans qu'il soit nécessaire d'établir de nouvelle convention. M. Girer précise que le conseil communautaire a refusé une telle convention de par la rédaction de ce paragraphe.

Le conseil municipal, après délibération, 18 voix pour 0 contre 1 abstention (M.Girer)

- approuve la convention de mission d'accompagnement par le CAUE dans la réflexion de la commune sur l'aménagement du centre Bourg et du futur quartier de la gare
- fixe la participation de la commune à 2 940 € ;
- autorise M. le Maire à signer cette convention ;

11. Signature d'une convention de mise à disposition d'intervenants par l'Ecole de musique de St André de Corcy pour l'animation des T.A.P.

Mme Devrieux rappelle que dans le cadre du service des Temps d'Activités Périscolaires (T.A.P.), la commune a sollicité l'Ecole de musique de St André de Corcy pour la mise à disposition d'intervenants en musique.

L'Ecole de musique de St André de Corcy propose de mettre à disposition de la commune deux intervenants en musique lors des séances de T.A.P., pour l'année scolaire 2015-2016, un le lundi, un le jeudi.

Le conseil municipal, après délibération approuve la convention de mise à disposition d'intervenants en musique par l'Ecole de musique de St André de Corcy, pour l'animation des T.A.P.

12. T.A.P. Intervention d'auto-entrepreneurs. Autorisation du Maire à signer les prestations de service

M. le Maire rappelle au conseil municipal la réforme des rythmes scolaires avec la mise en place des Temps d'Activités Périscolaires (T.A.P.) depuis la rentrée scolaire 2014-2015.

Il précise que comme pour l'année scolaire qui vient de s'écouler, du personnel communal et du personnel extérieur interviendront pour l'animation des T.A.P., pour l'année scolaire 2015-2016.

Des conventions de prestations de service seront signées avec les intervenants extérieurs, ayant le statut d'auto-entrepreneurs.

A ce jour, le nombre d'intervenants extérieurs n'est pas encore fixé, et le montant global des marchés à venir pourrait être supérieur à 15 000 € HT, nécessitant alors une délibération du conseil municipal puisque M. le Maire n'a pas délégué de signature au-delà de ce montant.

De plus, la municipalité pourrait avoir recours en cours d'année à ce type de prestations de service pour des besoins en remplacement d'animateurs des T.A.P.

Par conséquent, il convient d'autoriser M. le Maire, au cas où le montant global des prestations de service dans le cadre de l'animation des T.A.P. serait supérieur à 15 000 €, à signer ces marchés.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- autorise M. le Maire à conclure des marchés de prestations de service avec les intervenants aux Temps d'Activités Périscolaires dans l'hypothèse où le montant total de ceux-ci serait supérieur à 15 000 € HT, tout en restant inférieur à 25 000 € HT.
- autorise M. le Maire à effectuer toutes les démarches afin d'assurer la signature de ces prestations de service afin d'assurer un encadrement suffisant des enfants durant les Temps d'Activités Périscolaires dont l'organisation est confiée à la commune.

13. Modification du tableau des emplois

M. le Maire et la commission « personnel » proposent à l'assemblée de revoir le tableau des emplois.

S. Jullien explique qu'il convient de créer un poste d'adjoint d'animation, à temps non complet pour une durée de 3 h par semaine scolaire en vue du recrutement d'une personne pour l'animation des Temps d'Activités Périscolaires (T.A.P.) les lundis et jeudis de 15h à 16h30.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposée à compter du 10 juillet 2015.

14. Restauration d'archives communales. Demande de subvention au conseil départemental

M. le Maire rappelle au conseil municipal qu'il avait été décidé de restaurer les registres communaux en mauvais état de conservation.

Le registre paroissial 1792 et état civil 1793 – an IV nécessitant d'être restauré, après consultation et avis technique du conseil départemental le devis de l'atelier la Reliure du Limousin, d'un montant de 342 € HT, soit 410,40 € TTC a été retenu.

M. le Maire précise aux conseillers municipaux que le conseil départemental attribue des subventions pour ce type de travaux de restauration, à hauteur de 35% du prix HT des travaux.

Le conseil municipal, après délibération, à l'unanimité décide de demander une subvention au conseil départemental de l'Ain au titre de la restauration d'un registre communal ;

15. Souscription d'un emprunt de 1,2 million d'euros

M. Girer rappelle au conseil municipal le projet de construction d'une nouvelle salle polyvalente à Mionnay. C. Pichoud présente la dernière prospective financière réalisée avec la souscription d'un emprunt de 1,2 million avec un remboursement sur 25 ans et un taux d'intérêt maximal de 3,25 %.

M. Girer présente les propositions d'emprunt de la Caisse d'Epargne Rhône Alpes. La commune aurait la possibilité d'emprunter 1 200 000 € avec un départ décalé de 24 mois soit sur 20 ans soit sur 25 ans.

L'emprunt serait souscrit cette année, avec un versement des fonds au plus tard sur 2017 et un premier remboursement d'emprunt sur 2017.

JL Bourdin souhaite que les pénalités en cas de désistement soient connues avant la souscription définitive de l'emprunt. M. Girer précise que celles-ci ne sont pas actuellement connues. Des indemnités de dédit trop importantes pourraient remettre en cause la souscription d'un tel emprunt.

M. Girer propose aux membres du conseil municipal d'autoriser M. le Maire à souscrire un emprunt de 1 200 000 €, et d'en choisir la durée totale, 20 ou 25 ans.

Le conseil municipal, après délibération, à l'unanimité :

- décide de souscrire un emprunt de 1,2 million d'euros à départ décalé de 24 mois sur une durée de 25 ans avec un taux d'intérêt maximal de 3,25 %.
- autorise M. le Maire à souscrire un emprunt d'un montant maximal de 1,2 million d'euros.
- dit que les caractéristiques et conditions précises de l'emprunt notamment les pénalités de dédit devront être précisées dans une nouvelle délibération avant toute signature des contrats de prêt.

16. Déclaration d'intention d'aliéner

Aucun dossier n'est à présenter.

17. Comptes rendus des commissions

- T. Lapalu fait un point de l'accessibilité des bâtiments. Une réunion de présentation au public du projet d'agenda d'accessibilité programmée est prévue jeudi 9 juillet. Le dossier sera soumis au conseil municipal de septembre.
- T. Lapalu précise que la commission voirie travaillera en septembre sur le projet de zone bleue au cœur de village. il informe par ailleurs le Conseil Municipal d'un accident survenu chemin du grand tilleul.
- F. Ducray pour la commission association précise que la Lettre de juillet va bientôt partir à l'impression.
- F. Ducray donne compte-rendu au Conseil de la réunion avec les associations le 13 juin dernier. Le choix de la gestion des boîtes aux lettres associatives n'est pas arrêté définitivement. T. Lapalu rappelle par ailleurs la demande de mise en place d'un panneau d'affichage de libre expression qu'il faut réexaminer puisque la deuxième tranche des travaux d'aménagement de la place n'est pas programmée. Le support de quelques boîtes aux lettres associatives pourrait être réalisé en même temps que ce panneau.

- F. Ducray précise que la commission association travaille sur un complément au règlement intérieur des salles mises à disposition.
- J.Virone et G. Devrieux rappelle que la Galop'Ain est prévue ce dimanche. Plus de 200 coureurs sont inscrits.
- G. Devrieux informe le conseil du recrutement de Léa Nieborak comme directrice chargée de l'organisation des T.A.P. La demande d'agrément devrait suivre.
- N. Curtet précise que deux bancs d'enfants ont été installés au jardin d'enfants. Il convient de sécuriser les scellements.
- T. Lapalu précise que l'abribus pour les collégiens vers le POM va être installé durant l'été.
- A. Fayot rappelle le projet d'installation d'un banc devant la mairie. T.Lapalu précise qu'il convient de réaliser une plateforme pour l'accessibilité.
- A. Rey pour la commission festivité rappelle le forum des associations le samedi 5 septembre
- A. Rey pour la commission marché précise que durant l'été les vendeurs de pizza et de crêpes seront présents le mardi.
- Il est demandé d'apporter une modification à la liste des commissions afin que ML Venditti soit inscrite au conseil municipal des jeunes.
- ML Venditti rappelle la visite de la commune par le conseil municipal des jeunes pour détecter les problématiques de sécurité et de voirie.

18. Questions diverses

- M. le Maire informe le Conseil de la demande du RASED situé à Tramoyes de participation à la prise en charge de la réfection de la ligne téléphonique. Une réunion à ce sujet est prévue le 24 septembre.
- M. le Maire et M. Bourdin informe le Conseil du blocage par GRT gaz du projet d'extension du POM. La réglementation en matière de protection des établissements recevant du public a été modifiée en 2014. GRT gaz indique qu'il faudrait couvrir encore 60 mètres de la canalisation gaz. Pour que le projet d'extension du POM soit autorisé. L'avocat de la commune a été consulté sur ce point.
- M. Girer présente les plans de la micro-crèche. Il précise qu'une réflexion est en cours afin de permettre la transformation en multi-accueil. Le projet final pourrait prévoir une salle pour le RAM.
- M. le Maire informe le Conseil municipal que l'avis du comité technique paritaire a été sollicité afin de permettre la modification des horaires de la bibliothécaire pour que les enfants puissent bénéficier de la médiathèque dans le cadre des temps d'activités périscolaires.
- M. le Maire précise qu'un devis de 6000 € a été validé pour la réfection du stade de foot.
- M. le Maire informe les élus que des travaux d'égavage ont été réalisés sur la commune.
- T. Lapalu précise que les travaux de peinture d'une classe à l'école élémentaire auront lieu à partir du 15 juillet. Par ailleurs les vidéo projecteurs manquants vont être installés.
- G. Devrieux rappelle que l'inventaire du matériel au restaurant scolaire pour le changement de prestataire aura lieu le vendredi 10 juillet.

Le Secrétaire de Séance, Jean-Luc BOURDIN



Le Maire, Henri CORMORECHE

